TROPHEE USHIP/ ALL PURPOSE

Instructions de Course

Dimanche 16 Aout 2015
À HENDAYE

Autorité Organisatrice : **YCH**

Grade : 5C

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3 Les règlements fédéraux,

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable 2015

1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement se trouve au local du Yacht Club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent 5 minutes avant le signal d'avertissement au bateau comité

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme en fonction de la météo parcours côtier ou triangle olympique

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course 13H00

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Le jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 Heures

6. PAVILLONS DE CLASSE

Bateau comité pavillon « ALL PURPOSE »

Le Départ :

--Avertissement H-5' pavillon « USHIP» signal sonore

- Préparatoire H-4' Pavillon »P ou I ou Z ou Z&I ou noir signal sonore

-Dernière minute H-1 Amenée du pavillon préparatoire signal sonore long

-Signal de départ H-0 Amenée du pavillon « USHIP » signal sonore

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course se situe entre Hendaye & St Jean de Luz

8. LES PARCOURS.

8.1 Les parcours sont décrits : voir annexe 1.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés.

8.3 Parcours Côtiers : (voir annexe 1)

8.4 Le parcours pourra être réduit sous pavillon « S ».

8.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées Pointage Officiel à une marque. Pavillon « Bleu» si arrivée déplacée.

8.6 **Parcours Côtiers** :

Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sous pavillon S

SOGIC'CUP ALL PURPOSE TRIBORD DESIGNED BY WATER LES SAUVETEURS EN MER S.N.S.M. CB CABINET BERNAIN IMMOBILIER USHIP TOUT POUR NAVIGUER

8.7 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque**.

9. Marques

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont : LES BRIQUETS considérés comme « DANGER NATUREL » seront impérativement laissé à tribord à l'aller sur st Jean de Luz et à bâbord au retour

11. LE DEPART

11. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une **bouée verte USHIP** à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur la digue est du chenal d'entée et une **Boué verte USHIP** à laisser à bâbord

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Pour les parcours construits, les temps limites sont définis à 17h30 à discrétion du comité de course

a. Temps cible précisé en **annexe.** Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

b. Temps limite du premier bateau pour finir : précisé 17h30 parcours côtier et parcours techniques

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué **en annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1 Le nombre de manches devant être validées pour valider la course et de 1

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours techniques et parcours côtiers avec application du cvl.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est 71

18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT.

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice pavillon « USHIP » dans les haubans bâbord pendant toute la durée de l'épreuve.

22. BATEAUX OFFICIELS.

Les bateaux officiels seront identifiés pavillon « ALL PURPOSE » ou « YCSI »ou « USHIP »

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés pavillons « ALL PURPOSE & ou pavillons « USHIP »

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

SOGIC'CUP ALL PURPOSE TRIBORD DESIGNED BY WATER LES SAUVETEURS EN MER S.N.S.M. CB CABINET BERNAIN IMMOBILIER USHIP TOUT POUR NAVIGUER

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

Des prix seront distribués à 18 h30 au Club House. Un Buffet sera offert par nos Partenaires USHIP/ALL PURPOSE

29. DECISION DE PARTICIPER.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course
Président du Jury :